

SÉNAT Élu depuis trois mois, Bernard Delcros a dressé un premier bilan de son action lors d'une conférence de presse lundi à Murat.

Les 100 premiers jours de Bernard Delcros

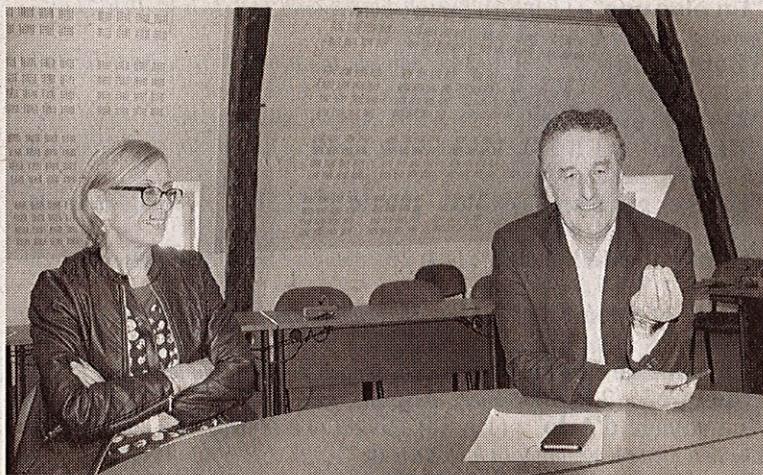
Depuis sa prise de fonction le 6 septembre, Bernard Delcros indique avoir "souhaité s'investir sans attendre" et, face aux élus cantaliens, avoir "priviliégié les rencontres débats comme je le fais sur mon canton". Le parlementaire siège au Conseil national de l'aménagement du territoire et à la Commission des finances où il est rapporteur spécial sur le projet de loi de finances (PLF) qui concerne la politique des territoires. Il fait en outre partie de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Il est aussi vice-président du groupe de travail "Études et développement économique en montagne".

Autant de responsabilités qui exigent "un travail intensif dans une période difficile avec les restrictions budgétaires de 3,5 milliards d'euros pour les collectivités dans le projet de budget 2016 et où la question n'est pas de lutter contre, mais de définir comment répartir cette baisse des dotations"...

DGF : pour une réforme sur des critères de justice

Ainsi, demande-t-il une réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) "car pas lisible et injuste". Mais une simulation a depuis montré que le remède pourrait être pire que le mal : "Pour le Cantal, 62 % des communes seraient perdantes." La réforme a donc été repoussée, "mais elle ne doit pas être abandonnée et doit se faire sur des critères de justice".

Pas si facile non plus pour la péréquation : "Face aux tirs de barrage de départements qui ne veulent rien lâcher, le projet du PLF, qui prévoyait une augmentation de l'enveloppe des communes et de l'État, est gelé. J'ai voté contre ce gel", s'insurge le sénateur. Concernant les zones



Bernard Delcros aux côtés de Mireille Leymonie, sa suppléante. Élu du canton d'Ydes, elle tient une permanence une fois par mois à Mauriac, pour les élus du secteur.

de revitalisation rurales (ZRR), il se félicite par contre de "la reconduction du dispositif jusqu'en 2020" et de "critères favorables au Cantal avec 249 communes sur 260 éligibles. Une bonne nouvelle de même que le report de la garantie financière de l'État pour les communes nouvelles, votée au Sénat et bientôt à l'Assemblée nationale".

Très concrètement, "deux temps forts" se sont présentés au nouveau sénateur : "La présentation du budget sur les politiques des territoires et la proposition de loi initiée par Pierre Jarlier de contrats territoriaux pour les territoires ruraux." Adoptée par le Sénat, l'idée est "d'accorder soutien et défense à ces territoires par une politique d'accompagnement de l'État sur cinq ans". Sur les sujets spécifiques au Cantal - ruralité, montagne, aménagement du territoire "qui reste un combat et nécessitera un investissement prioritaire" - le sénateur a indiqué "qu'une enveloppe de 300 millions d'euros inscrite dans le PLF avait

été votée par le Sénat dès 2016 pour une nouvelle opération de revitalisation des centres-bourgs. Concernant les dotations de l'État, "la subvention exceptionnelle 2015 qui avait fait progresser la DETR⁽¹⁾ du Cantal de 38 % sera reconduite en 2016. Une mesure validée par le parlement, de même que la création de 1 000 Maison des services, celles existantes étant éligibles à l'aide de l'État pour leur fonctionnement".

Indépendance et ouverture

Bernard Delcros a souhaité aussi s'exprimer sur son positionnement politique : "Depuis 20 ans, ni posture politicienne, ni conflit de personne. J'ai toujours privilégié le travail en commun pour faire avancer le territoire, une ligne toujours comprise des électeurs..." Une ligne "indépendante, d'ouverture, de respect des autres et des avis" pour le parlementaire qui siège au sein du groupe centriste tout en gardant sa "liberté d'expression, de

AGRICULTURE

■ Le parlementaire a évoqué "une situation difficile et alarmante : rats taupiers FCO, sécheresse, prix bas..." Sur le dossier sécheresse, "les pertes estimées au niveau national à 30 % ne nous satisfont pas du tout. Cela ne correspond en aucune façon à la réalité. Je connais le Cézallier par cœur et là, les pertes vont jusqu'à 80 %... J'ai interpellé le ministre sur le sujet pour que sa décision soit prise en étroite concertation avec la profession agricole. De même, pour la ponction de 255 millions d'euros du fonds de gestion des risques en agriculture, j'ai déposé un amendement pour leur restitution : ce n'est pas l'année..."

vote et d'appréciation" et qui, "favorable au non-cumul" (un mandat local et un national), a déclaré avoir décidé de son choix qu'il fera connaître sous peu.

C. FOURNIER

(1) Dotation d'équipement des territoires ruraux.